

Situation réglementaire du D.D.E.E.A.S.

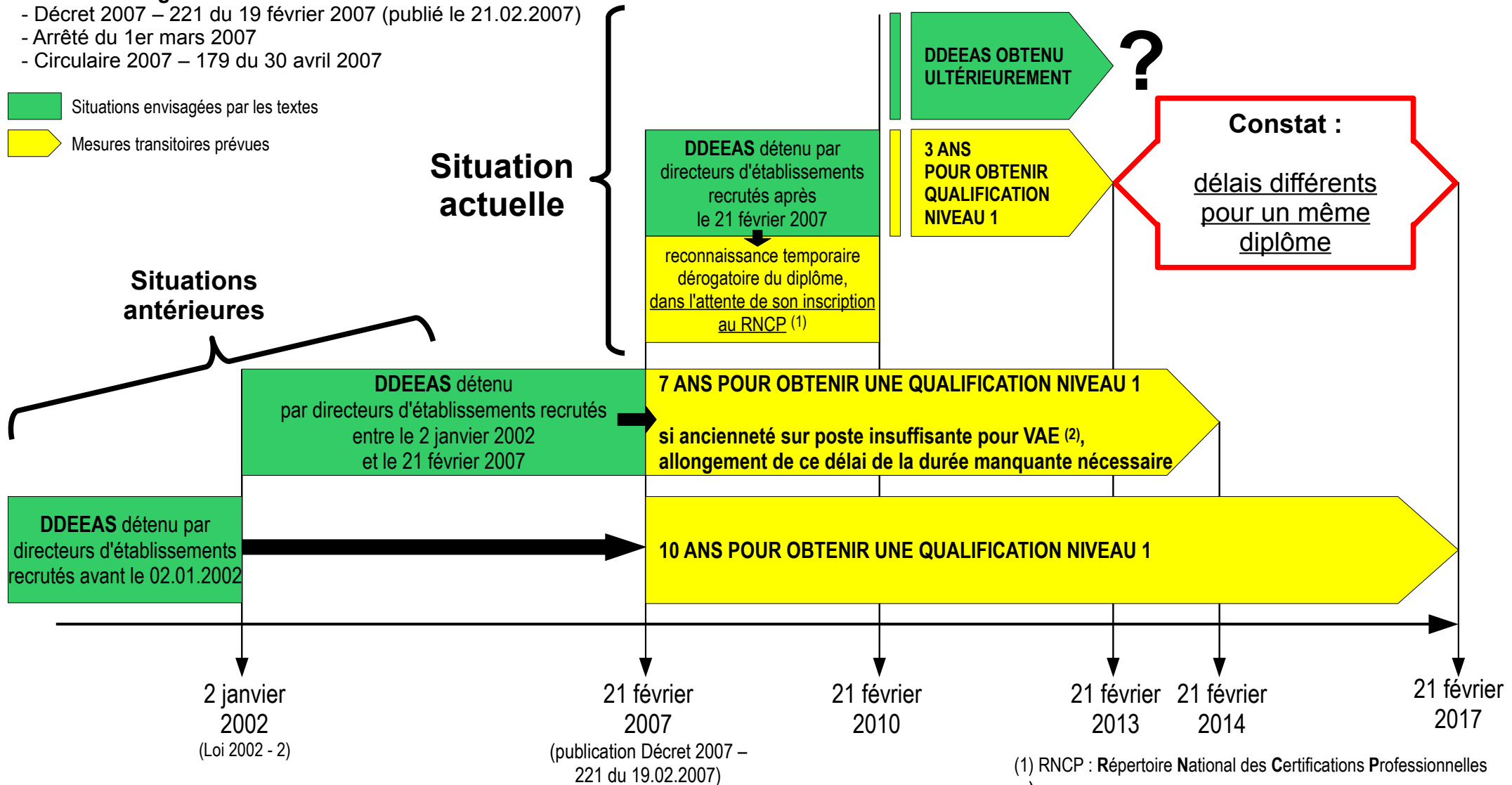
Diplôme de Directeur d'Établissement d'Enseignement Adapté et Spécialisé – préparé par des enseignants spécialisés de l'Éducation Nationale, sur sélection et autorisation de leur hiérarchie, à l'issue d'une formation professionnelle d'un an au sein de l'INS HEA de Suresnes (ex CNEFEI)

SUITE À L'ÉCHEC DE SON INSCRIPTION AU R.N.C.P.(1) EN TANT QUE QUALIFICATION DE NIVEAU 1

Références réglementaires

- Décret 2007 – 221 du 19 février 2007 (publié le 21.02.2007)
- Arrêté du 1er mars 2007
- Circulaire 2007 – 179 du 30 avril 2007

- █ Situations envisagées par les textes
- Mesures transitoires prévues



(1) RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles

(2) VAE : Validation des Acquis et de l'Expérience